



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 janvier 2026 à 19 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 7 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Nour-Eddine SDOUR, Premier adjoint.

Présents : Nour-Eddine SDOUR, Chantal MOYANO, David TRAVERSAC, Philippe BUGEAU, Mohamed DJEBALI

Excusés : Dominique GENDRAS, Julien DOISEAU

Ordre du jour :

- 1- *Délibération systématique* – Nomination du Secrétaire de séance et arrêt du Procès-verbal de la séance du 05/11/2025.
- 2- Présentation du Service de soins infirmiers à domicile Causse et Vallée (SSIAD).

La présidente, Mathilde RAYMOND est venue présenter les services proposés par l'association SSIAD. Les SSIAD interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent à accompagner les personnes à leur domicile. Leurs interventions sont entièrement prises en charge par l'Assurance maladie. Elles se font sur prescription médicale.

- 3- Présentation du rapport annuel 2024 du SPANC :

Le Premier adjoint présente les conclusions du rapport 2024 du SPANC. Sur le département du Lot, 756 contrôles ont été effectués sur des installations de particuliers, en 2024. Sur la commune, il y a eu 4 interventions de contrôle.

- 4- Délibération d'Autorisation pour la création de circuits trail par la Communauté de communes du Grand-Figeac.

Monsieur le Premier adjoint expose :

Par la délibération n°030_2025 datée du 25 mars 2025, La Communauté de Communes du GRAND - FIGEAC a missionné le prestataire YOOMIGO, expert français du trail, pour la **co-construction, l'aménagement et la promotion de son Espace Trail (secteur sud)** : un lieu dédié à la course nature avec des dénivelés, proposant des circuits balisés, des services, et équipements (panneaux) pour les coureurs débutants ou confirmés.

Conformément au cahier des charges et aux volontés du maître d'ouvrage, les parties prenantes (élus, habitants, trailers, clubs sportifs, techniciens institutions publiques concernées) ont été fortement mobilisées lors de la conception de ces circuits, à travers des questionnaires, des réunions et des ateliers de co-construction répartis par secteur (autour de Marcilhac-sur-Célé, Larroque-Toirac et Cajarc).



DEPARTEMENT DU LOT – ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

COMMUNE DE PUYJOURDES

Il en résulte la création de **19 circuits** de niveaux variés, validés en Comité de pilotage dédié à l'Espace Trail, le 25 novembre 2025 au siège du Grand-Figeac.

L'espace Trail sera matérialisé par un balisage spécifique et des panneaux départ :

- 3 points de départ principaux : Cajarc, Marcilhac-sur-Célé, Larroque-Toirac
- 7 points de départ secondaires : Saint-Sulpice, Larnagol, Calvignac, Puyjourdes, Montbrun, Balaguier-d'Olt et Gréalou

Liste des circuits trail :

N° du circuit	Commune départ	Dénomination technique	KM	Niveau	Panneau départ
1	Marcilhac-sur-Célé	Monteils - Devèzes	14	Moyen	Panneau principal
2	Marcilhac-sur-Célé	Monteils – Combe Nègre - Devèzes	27	Difficile	Panneau principal
3	Marcilhac-sur-Célé	Monteils – Combe Nègre - Vieux Sauliac - Devèzes	39.7	Expert	Panneau principal
4	Marcilhac-sur-Célé	Les cazelles	8	Facile	Panneau principal
5	Saint-Sulpice	Brengues - Espagnac	22.2	Moyen	Panneau secondaire
6	Larroque-Toirac	Cirque de Bons	7.4	Facile	Panneau principal
7	Larroque-Toirac	Cazelles longues - Carayac	15.8	Moyen	Panneau principal
8	Larroque-Toirac	Causse et vallée	30.5	Difficile	Panneau principal
9	Gréalou	Puy Clavel – Carayac – Champ Cayrous	10.8	Moyen	Panneau secondaire
10	Gréalou	Puy Clavel – Pech long – Super Cayrou	10.8	Moyen	Panneau secondaire
11	Montbrun	Saute Roque – Les Fabérasses	14	Moyen	Panneau secondaire
12	Larroque-Toirac	Plaine Larroque - Frontenac	6.2	Facile	Panneau principal
13	Balaguier-d'Olt	Les Auzelles	14.8	Moyen	Panneau secondaire
14	Cajarc	Prajoux	11.8	Moyen	Panneau principal
15	Cajarc	Prajoux – Mas merlin – Larnagol – La Coste	17.8	Difficile	Panneau principal
16	Cajarc	Circuit handi-accessible	3.2	Facile	Panneau principal
17	Calvignac	Mas de Gibert – Andressac – Le	28.3	Difficile	Panneau secondaire



DEPARTEMENT DU LOT – ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

COMMUNE DE PUYJOURDES

		Grès - Le Clouquier			
18	Larnagol	Bout du monde	8	Facile	Panneau secondaire
19	Puyjourdes	De pierre et d'eau	12.7	Moyen	Panneau secondaire

Le circuit trail concernant la Commune de Puyjourdes est le circuit n° 19.

Autorisation de passage, balisage, signalétique et publication

Par convention, la Commune de Puyjourdes a autorisé la Communauté de communes du Grand-Figeac à :

- L'ouverture de la circulation des trailers et randonneurs sur le(s) circuit(s) qui traversent ses parcelles, y compris ses parcelles privées (Cf. plan(s) annexé(s));
- La mise en place de panneaux départ, le cas échéant, et d'un balisage dédié au trail conforme aux normes AFNOR ;
- La publication des circuits sur les outils de promotion de l'Espace Trail édités par le Grand-Figeac, l'Office de tourisme, l'Agence de Développement Touristique Lot Tourisme, Yoomigo (Expert Français du trail) ainsi que sur leurs divers supports numériques.

La circulation des trailers et randonneurs se fera exclusivement sur le sentier, tel que défini sur le(s) plan(s) annexé(s).

L'entretien des circuits

La Commune s'est engagée à assurer la veille annuelle et l'entretien courant des chemins (nettoyage, maintenance, élagage) pour qu'ils puissent être praticables toute l'année, sans danger prévisible. La Commune se réserve le droit de déléguer l'entretien des sentiers à une personne publique ou privée de son choix.

La Commune, tout comme le Grand-Figeac, publiera le règlement d'usage. La mise en œuvre relève du pouvoir de police du Maire :

- ne pas s'écarter des chemins définis et balisés, et ne les emprunter qu'à pied,
- ne pas camper, fumer, ni faire de feu,
- ne pas prélever la végétation,
- ne pas déposer d'ordures,
- ne pas laisser divaguer les chiens,
- respecter les élevages et les cultures.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide l'approbation de la création d'un circuit trail par la Communauté de communes du Grand-Figeac sur le territoire communal.

Autorise la mise en place de signalétique et la publication d'informations relatives au circuit trail précédemment défini.

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE PUYJOURDES

- 5- Délibération d'Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Monsieur le Premier adjoint expose :

Les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Premier adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide l'approbation du contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité la commune de Puyjourdes avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
- Ce contrat de type prestation de services, d'une durée de 5 ans renouvelable tacitement, prévoit un montant annuel de **225.00 € H.T.**
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

Décide la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

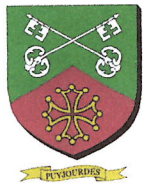
- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Puyjourdes.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
-

Adoptée à l'unanimité

- 6- Délibération de Réforme des redevances de performance pour l'eau et des contre-valeurs à appliquer sur les factures.

Il faut vérifier si la délibération est pertinente à l'échelle communale de Puyjourdes.

Ajournée



Questions :

- Consultation des demandes de subventions d'associations

Liste des associations qui ont réalisé des demandes et réponse du Conseil :

- Carnaval de Limogne – Non
- Prévention routière – Non
- Amicale des donneurs de sang de Cajarc – 100 euros
- France Parkinson 46 – 200 euros
- Association des Jeunes agriculteurs – Non

- Point sur les demandes de renseignements cadastraux

Pour rappel, la Commission communale des impôts directs se tiendra le 16 ou le 23 février 2026 à Puyjourdes, en présence du Géomètre principal des Finances publiques. Celle-ci sera l'occasion de faire le point sur les bonnes pratiques à adopter lors de la Commission annuelle.

- Point sur le projet de parking communal

Est à l'étude de faire réaliser les travaux, pour l'aménagement d'un parking communal, en face de l'Eglise sur la place jouxtant le Monument aux Morts, en régie par la Communauté de Communes du Grand-Figeac.

- Point sur le budget

Il est prévu de réaliser un budget prévisionnel pour l'année 2026 en appui sur le budget de l'année passée, en attendant d'y opérer d'éventuelles modifications avec la venue d'une nouvelle équipe municipale.

- Point sur la voirie :

Le coût du parking et le coût d'entretien annuel des espaces verts peuvent tous deux être pris en charge par la Communauté de communes du Grand Figeac. Le Conseil se demande cependant s'il ne serait pas



COMMUNE DE PUYJOURDES

plus pertinent de recruter une personnes quelques heures par semaine pour réaliser les travaux d'entretien courants des espaces verts.

- Achat d'un coffre pour la conservation des registres d'Etat civil

Il faut réaliser des devis pour l'achat d'un coffre-fort permettant la conservation des registres d'Etat civil, afin d'éviter leur détérioration progressive.

Fin de séance : 20h45

Président de séance

Secrétaire de séance

Le Premier adjoint,

Nour-Eddine SDOUR

David TRAVERSAC

